Ouvrent lentement à l'Aurore
Les portes du palais du jour.

DE BERNIS.

Qu'en ses plus beaux habits l'Aurore au teint vermeil
Annonce à l'univers le retour du Soleil,
Et que devant son char ses *légères suivantes* (les
Ouvrent de l'Orient les portes éclatantes. *Heures*)

SEGRAIS.

Suivant Ovide, les Heures étaient chargées du soin d'atteler les chevaux du Soleil :

Le Soleil, qu'asservit la loi de ses travaux,
Ordonne malgré lui d'atteler ses chevaux.
A l'ordre accoutumé les *Heures* obéissent;
Les coursiers, parfumés des sucs qui les nourrissent,
Au char qui les attend par elles amenés,
Se rangent sous le joug, par le frein gouvernés.

Métam., trad. DESAINTANGE.

Castel, dans son poëme des *Plantes*, a dit également :

Dès qu'aux portes des cieux les *Heures* vigilantes
Ont remis au Soleil ses rênes éclatantes,
Et que, des premiers feux de son char échappés,
Au bout de l'horizon les sommets sont frappés...

Les Heures devaient encore accompagner le Soleil dans sa course :

Les *Heures*, du Soleil les légères suivantes,
L'une de l'autre en cercle également distantes...

Métam., trad. DESAINTANGE.

Enfin, Chênedollé, dans son poëme du *Génie de l'Homme*, nous a peint ainsi ces divinités :

Vous, diverses de traits, mais semblables par l'âge,
Qui, tantôt vous parant d'une écharpe de fleurs,
Et tantôt le front pâle et l'œil mouillé de pleurs,
Des biens, des maux, pour nous éternisez l'échange,
Et de nos jours mortels composez le mélange...

— Iconogr. Les anciens représentaient les *Heures* avec des ailes, attelant les chevaux du Soleil ou suivant son char. Au palais Rospigliosi, à Rome, dans la célèbre peinture de l'*Aurore*, par le Guide, les *Heures*, au nombre de sept, se tiennent les mains et forment une ronde autour du char d'Apollon. Le Poussin, dans son tableau de *Phaéton demandant à Apollon la permission de conduire le char du Soleil*, qui est au musée de Berlin, a représenté les *Heures* sous la figure de belles jeunes femmes ayant des ailes de papillon, contenant, non sans effort, les coursiers attachés au char rapide. Au musée de Dresde est une peinture qui a été attribuée tour à tour au Garofalo et à Dosso Dossi, et qui représente une des *Heures* avec les chevaux d'Apollon. Dans le tableau de la *Naissance de Marie de Médicis*, par Rubens (au Louvre), deux des *Heures*, soutenues en l'air par leurs ailes de papillon, laissent tomber des fleurs sur l'enfant nouveau-né; comme dans les peintures déjà citées, ce sont d'élégantes jeunes femmes, aux draperies légères et flottantes.

Un artiste contemporain, M. Bouguereau, dans un plafond de l'hôtel Bartholony, à Paris, a représenté les *Quatre Heures du jour* par de charmants génies : Midi, ceint du diadème solaire, balance son petit corps chaud et blanc entre l'Aurore, qui détourne son frais visage de sa face ardente, et le Crépuscule au teint rembruni, souriant sous sa couronne de volubilis. Au-dessus plane, le croisant au front, le génie de la Nuit, figure vague, fuyante, indécise. Cette peinture, exécutée à la cire, a été exposée au Salon de 1857. Un des maîtres de la critique, M. Paul de Saint-Victor, s'est plaint de ce que l'artiste avait changé le sexe des *Heures*. « Elles sont, a-t-il dit, et elles resteront éternellement femmes, ces divinités enchanteresses et perfides. On les aime, on les exècre, on les pleure; il en est que l'on voudrait retenir à jamais par le pan de leur robe volante; d'autres dont on maudit les ailes trop courtes et le pied trop lent. Leurs rondes incessamment défaites et renouées enlacent l'homme, de son premier à son dernier jour. Tantôt elles l'enivrent de philtres et de baisers; tantôt elles le meurtrissent comme des bacchantes en fureur. Elles le trompent, elles l'entraînent, elles se le passent de main en main avec une rapidité fantastique : leurs caresses l'épuisent autant que leurs coups; la dernière le tue, le jette dans la tombe et rentre, indifférente, dans le chœur diurne ou nocturne dont elle fait partie. »

Nous retrouvons les *Heures* femelles dans une composition d'une artiste anglaise, Maria Cosway, la *Danse des Heures*, qu'a gravée Bartolozzi; dans un plafond de M. Tony Faivre, les *Premières Heures du jour*, exposé au Salon de 1869; dans une *Heure de la nuit*, statue de M. Pollet (v. ci-après); dans l'*Heure du repos*, statuette de marbre par M. Felon (Salon de 1865); dans les *Quatre Heures du jour*, gravées par R. Houston d'après Phil. Mercier. Ces quatre dernières compositions n'ont d'ailleurs rien de mythologique : le *Matin* y est représenté par une femme prenant du thé; le *Midi*, par une femme à sa toilette; l'*Après-midi*, par une femme mettant ses gants pour aller à la promenade; le *Soir*, par une femme allant au bal déguisée en pèlerine. Naturellement les *Quatre parties du jour*, de Lancret, qui ont été gravées par Nicolas de Larmesson et par Madeleine Cochin, sont conçues dans le goût de ce tableau de Fragonard, de la collection Lacaze (au Louvre), qui est intitulé l'*Heure du berger* : un pâtre..., du style Pompadour, est agenouillé aux pieds d'une gentille bergère, vêtue de rose, qu'il presse dans ses bras et à laquelle il montre un cadran que des Amours portent sur les nuages...

Les *Quatre Heures du jour* ont été souvent représentées par des paysages; des compositions de ce genre sont dues à Joseph Vernet (gravé par Cathelin).

Le même sujet a été traité en estampes par Campion de Tersan, Nicolas Arnoult, J. de Longueil (d'après Ch. Eisen fils), les Aveline (d'après Mondon le fils), Loutherbourg, Chédel, etc. William Austin a gravé sous ce titre : les *Heures du jour*, six paysages d'après Ruisdael, A. Waterloo et Jan van Goyen.

Citons, pour finir, des compositions d'un genre bien différent : l'*Heure de la mort*, estampe de Mair, datée de 1499; l'*Heure du duel*, tableau de M. Willems (Exposition universelle de 1855); l'*Heure de l'office*, de M. Jundt (Salon de 1868); l'*Heure du rendez-vous*, jolie scène de genre, par M. Toulmouche (Salon de 1870), et l'*Heure de la marée*, scène de mœurs des côtes de Normandie, par M. Billet (Salon de 1872).

Heure de la nuit (UNE), statue de marbre, par M. Pollet (Salon de 1850). Une belle jeune fille, ayant une étoile au front, s'enlève dans les airs, les bras levés et rejetés en arrière, les mains soutenant sa tête endormie, le corps arrondi en avant dans une attitude voluptueuse. Telle est la figure que M. Pollet a baptisée une *Heure de la nuit*.

Cette statue, exposée d'abord en plâtre au Salon de 1848, puis en marbre au Salon de 1850 et en bronze à l'Exposition universelle de 1855, a obtenu dès son apparition un très-grand succès. L'industrie s'en est emparée et en a fait de nombreuses réductions. Voici en quels termes M. Louis de Geofroy l'a appréciée dans la *Revue des Deux-Mondes* : « Le torse et les jambes sont admirablement modelés. Les avant-bras seuls paraissent un peu maigres et trop courts : peut-être parce qu'on ne les voit qu'en dessous. Quant à la tête, quoique très-élégante, elle a le nez retroussé et l'air un peu mutin. C'est un défaut, ici où la noblesse devrait être alliée à l'élégance. Toutes les parties, du reste, sont très-fines... Remarquons que le titre de cette statue est un peu recherché : on trouverait plus naturel que M. Pollet l'eût appelée Sapho, car la première idée qui naît en la voyant est celle d'une femme qui se précipite. » Suivant M. de Calonne (*Revue contemporaine*), « à ne considérer ce morceau, d'ailleurs gracieux et d'un galbe élégant, qu'au point de vue de l'exécution, qu'est-ce qu'une statue, une statue de marbre, qui voltige dans les airs? L'idée est tellement fausse, que l'auteur, pour la réaliser, a été contraint de poser la figure sur une draperie qui tombe jusqu'au socle. » Le même critique estime que le bronze convient mieux à cette figure que le marbre. Tel n'est pas l'avis de T. Gautier : « On retrouve dans le fac-simile en bronze, a-t-il dit, le même jet svelte et pur, les mêmes formes suaves qu'on a admirés dans le marbre; mais peut-être le ton fauve du métal ne vaut-il pas pour ce rêve aérien les blancheurs et les transparences marmoréennes; le carrare et le pentélique, avec leur mica scintillant, conviennent mieux que l'airain aux jeunes immortelles nues. » L'original en marbre de l'*Heure de la nuit* appartient à l'Etat.

HEURETTE s. f. (eu-rè-te — dimin. d'*heure*). Nom que l'on donnait, dans le XVIIe siècle, à la demi-heure que sonnent la plupart des horloges : *Je vous dirai qu'à force d'entendre des horloges qui sonnent l'heure, l'*HEURETTE*, le quart d'heure, le demi-quart, avec leurs carillons divers, je n'ai jamais pu comprendre quelle heure il était.* (Pellisson.)

HEUREUSEMENT adv. (eu-reu-ze-man — rad. *heureux*). D'une manière heureuse, avantageuse : *Vivre* HEUREUSEMENT. *Etre* HEUREUSEMENT *doué. Une femme accouchée* HEUREUSEMENT. *Voyage accompli* HEUREUSEMENT. *On ne peut juger de la félicité de l'homme qu'après qu'il a* HEUREUSEMENT *fourni sa carrière* (D'Ablanc.)

— Avec succès, d'une manière heureuse, bien trouvée, bien réussie : *Une expression* HEUREUSEMENT *trouvée. Rien n'est plus difficile que de terminer* HEUREUSEMENT *une scène de politique.* (Volt.)

— Par bonheur : HEUREUSEMENT, *il y a toujours d'honnêtes gens parmi les monstres.* (Volt.)

Heureusement, comédie en un acte, en vers, de Rochon de Chabannes (Théâtre-Français, 1762). Cette courte pièce est une bagatelle légère, empruntée aux *Contes* soi-disant moraux de Marmontel; elle tend à prouver qu'il entre dans la vertu des femmes plus de hasard que de principes et qu'elles ne pèchent pas, le plus souvent, faute d'occasion. Le héros est un petit page espiègle qui, avant de partir pour l'armée, dîne en cachette avec sa cousine. Quoique mariée, la cousine se laisse attendrir par l'intéressant jeune homme; mais, au moment critique, l'époux rentre. Le petit amoureux s'enfuit dans un cabinet, et le mari, sans défiance, s'installe près de sa femme. Un bruit qu'il entend dans le cabinet fait pâlir l'épouse coupable; le mari se lève, et que trouve-t-il? le jeune page en train de lutiner la soubrette. Le bonhomme s'applaudit d'être arrivé juste à temps pour sauver la vertu de Marton.

HEUREUX, EUSE adj. (eu-reu, eu-ze — rad. *heur*). Qui a du bonheur, qui est favorisé par le sort; qui est content de son sort : *L'homme le plus* HEUREUX *n'a que l'apparence du bonheur, et encore cette apparence est bientôt évanouie.* (Sophocle.) *Les hommes ne sont* HEUREUX *qu'autant qu'ils sont sages et prévoyants.* (Aristote.) *Si l'on ne voulait qu'être* HEUREUX, *cela serait bientôt fait; mais on veut être plus* HEUREUX *que les autres.* (Montesq.) *On est* HEUREUX *quand on croit l'être.* (Descuret.)

Le premier qui fut roi fut un soldat *heureux*.

VOLTAIRE.

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent *heureux*.

LA FONTAINE.

Faut-il que les mortels ne soient *heureux* qu'en [songe?

VOLTAIRE.

Heureux qui peut bénir! grand qui sait pardonner!

V. HUGO.

Pour être *heureux*, il ne faut qu'une amante,
L'ombre des bois, les fleurs et le printemps.

PARNY.

Quand sous le crime *heureux* tout languit abattu,
Malheux au citoyen coupable de vertu.

J. CHÉNIER.

‖ Bien aise, satisfait : *Je suis* HEUREUX *de vous rencontrer. Nous devons être* HEUREUX *de tous les maux qui ne nous arrivent pas.* (Volt.) *Les femmes sont plus* HEUREUSES *de l'amour qu'elles inspirent que de celui qu'elles éprouvent.* (Mme C. Fée.)

— Qui donne le bonheur, le constitue ou l'accompagne : *Etre dans une situation* HEUREUSE. *Jouir d'un sort* HEUREUX. *Quel* HEUREUX *temps que celui de la jeunesse! Je vous souhaite une vie tolérable; car pour une vie* HEUREUSE, *cela est trop fort.* (Volt.) ‖ Favorable, utile, propre à produire ou produisant de bons effets : *Une année* HEUREUSE. *Un événement* HEUREUX. *Une* HEUREUSE *idée. Il est* HEUREUX *que vous ne soyez pas sorti ce matin. Voltaire a prouvé qu'une* HEUREUSE *digestion rend compatissant.* (H. Taine.) *Les conséquences du bien ne peuvent manquer d'être* HEUREUSES. (V. Cousin.)

Pour être sage, une *heureuse* ignorance
Vaut souvent mieux qu'une faible vertu.

DESHOULIÈRES.

‖ Qui se passe sans accident fâcheux : *Un* HEUREUX *voyage. Elle a fait une couche très-*HEUREUSE.

— Bien doué : *Un naturel* HEUREUX. *Une mémoire* HEUREUSE. *Etre né avec d'*HEUREUSES *dispositions.*

Tout l'art n'est rien sans un génie *heureux*.

M.-J. CHÉNIER.

‖ Bien trouvé, bien inventé : *Trouver des mots* HEUREUX. *La science ne sert qu'à vous faire hasarder des conjectures plus ou moins* HEUREUSES. (Méry.)

Il est un *heureux* choix de mots harmonieux.

BOILEAU.

D'une licence *heureuse* usez avec prudence,
Mais n'oubliez jamais que c'est une licence.

DU FRESNEL.

— *C'est bien heureux, très-heureux, fort heureux.* Se dit à une personne qui a longtemps hésité, qui s'est beaucoup fait prier avant de se décider à ce qu'on lui demandait : *Ah! vous m'accordez enfin que j'ai raison;* C'EST FORT HEUREUX! *Je vous crois.* — C'EST BIEN HEUREUX! (Scribe.)

— *Amour heureux*, Celui qui est partagé : *L'*AMOUR HEUREUX *rend les femmes bonnes et bienveillantes.* (Mme Romieu.) ‖ *Amant heureux*, Homme heureux en amour, celui qui est écouté, favorisé, à qui on accorde des faveurs : *Plus d'un* AMANT HEUREUX *regrette encore sa liberté.* (Goddet.)

Tous les *amants heureux* ont parlé de mourir.

A. DE MUSSET.

— *Avoir la main heureuse*, Réussir ordinairement dans les affaires qu'on entreprend; gagner habituellement au jeu.

— *D'heureuse mémoire*, Formule élogieuse, employée autrefois en parlant d'une personne défunte : *Ci-gît le P. Hardouin* D'HEUREUSE MÉMOIRE, *en attendant le jugement.* (Epigramme contre le P. Hardouin.)

— *Etre plus heureux que sage*, Réussir grâce à la fortune, plutôt que par sa prudence, son habileté.

— *Etre heureux comme un roi*, Etre très-heureux :

Etre heureux comme un roi, dit le peuple hébété;
Hélas! pour le bonheur que fait la majesté?

FRÉVILLE.

— Prov. *Heureux au jeu, malheureux en femme*, Ceux qui gagnent souvent au jeu sont rarement heureux en ménage.

— Substantiv. Personne heureuse : *Si jamais la vanité fit quelque* HEUREUX *sur la terre, à coup sûr cet* HEUREUX-*là n'était qu'un sot.* (J.-J. Rouss.) *Sois sûr que l'homme qui fait des* HEUREUX *ne saurait être lui-même malheureux.* (Helvét.)

Le bonheur appartient à qui fait des *heureux*.

DELILLE.

— Syn. **Heureux, fortuné.** V. FORTUNÉ.

HEURLIN s. m. (eur-lain; *h* asp.). Ichthyol. Variété de la perche commune.

HEURNIE s. f. (eur-nî; *h* asp. — de *Heurn*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des pergulariées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

HEURNE (Jean), en latin **Heurnius**, médecin hollandais, né à Utrecht en 1543, mort à Leyde en 1601. Après avoir étudié la médecine à Louvain, à Paris et à Padoue, où il se fit recevoir docteur (1571), il revint s'établir à Utrecht. En 1581, lors de la fondation de l'université de Leyde, Heurne fut nommé professeur de médecine. Le premier, dans cette école, il fit des démonstrations anatomiques sur le cadavre humain. Il succomba à une affection calculeuse. Heurne a laissé un grand nombre d'écrits sur la peste, les fièvres, les affections des yeux, du ventre, de la poitrine et les maladies des femmes; voici les titres des principaux : *Institutiones medicinæ; Praxis medicinæ generalis; Praxis medicinæ particularis, in qua sunt : De morbis capitis, oculorum, nasi, aurium, dentium, oris, pectoris, etc.; De studio medicinæ bene instituendo dissertatio* (1605, in-12); *De medicinæ origine* (1608, in-4°); *De gravissimis morbis mulierum* (1607, in-4°); *De peste* (Leyde, 1600, in-4°); *De febribus* (1608, in-4°). La plupart de ces ouvrages ont été publiés par le fils de l'auteur, qui a donné, en outre, une édition générale des œuvres de son père, sous ce titre : *Opera omnia tam ad theoriam quam ad praxim medicam spectantia* (Leyde, 1609, 2 vol. in-4°; Lyon, 1658, in-fol.).

HEURT s. m. (heur; *h* asp. — V. HEURTER). Choc rude et soudain :

Un *heurt* survient, adieu le char.

LA FONTAINE.

‖ Marque que le choc a laissée : *Ce cheval a un* HEURT *à un pied de devant.* (Acad.)

— P. et chauss. Point le plus élevé d'une rue, d'un pont, à l'endroit où aboutissent deux pentes en sens contraire. ‖ Point le plus élevé d'un conduite d'eau.

HEURTAULT DE LAMERVILLE (Jean-Marie, vicomte DE), agronome et homme politique français, né à Rouen en 1740, mort en 1810. Il quitta la marine, dans laquelle il servait depuis quelque temps, pour s'occuper d'agronomie et d'économie politique. Au début de la Révolution, dont il embrassa les idées, il fut envoyé aux états généraux, prit une part active aux travaux de cette assemblée, proposa de décréter le dessèchement des marais, présenta un plan sur le système des impôts, etc. Après l'expiration de la session, Heurtault devint successivement président de l'assemblée administrative du département du Cher (1791), procureur général syndic dans ce département (1793), commissaire du Directoire exécutif et membre du conseil des Cinq-Cents (1796), dont il fut secrétaire et président. Il y fit plusieurs motions relatives à l'instruction publique, présenta un projet d'organisation du Conservatoire de musique, qui fut adopté, et disparut de la scène politique après le coup d'Etat du 18 brumaire. Heurtault passa le reste de sa vie à sa campagne de la Férisse (Cher), s'occupa d'améliorations agricoles, fit de sa belle propriété une ferme modèle pour l'élève du bétail, acclimata dans le Berry la race des mérinos, etc. Lors de la formation de l'Institut, il en devint membre correspondant. Il a publié, entre autres écrits : *De l'impôt territorial* (Strasbourg, 1788, in-4°); *Observations sur les bêtes à laine dans le Berry* (Paris, 1786); *Opinion sur le partage des biens communaux* (Paris, 1800), etc. On lui doit, en outre, des poésies, des fables, des rapports, des discours, et il a été un des collaborateurs du *Cours complet d'agriculture pratique* (Paris, 1809, 6 vol. in-8°).

HEURTE s. f. (eur-te; *h* asp.). Blas. Nom donné par quelques héraldistes aux tourteaux d'azur.

— Techn. Amas pyramidal de matières dans une fosse d'aisances. ‖ On dit aussi HÉCATE.

HEURTÉ, ÉE (heur-té; *h* asp.) part. passé du v. Heurter. Choqué rudement : *Etre* HEURTÉ *dans la rue par le timon d'une voiture.*

— Fig. Dont les teintes ou les nuances mal fondues forment un passage brusque, un contraste violent : *Tons* HEURTÉS. *Faire* HEURTÉ. ‖ Qui forme hiatus :

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin *heurtée*.

BOILEAU.

— Ornith. *Pigeon heurté*, Variété de pigeon : *Le* PIGEON HEURTÉ, *c'est-à-dire marqué comme d'un coup de pinceau noir, bleu, jaune ou rouge au-dessus du bec seulement et jusqu'au milieu de la tête, avec la queue de la même couleur et tout le reste du corps blanc, est un pigeon fort recherché des curieux.* (Buff.)

HEURTELOUP (Nicolas, baron), célèbre chirurgien militaire français, né à Tours en 1750, mort en 1812. Il fut successivement chirurgien des hôpitaux de la Corse (1782), de l'hôpital militaire de Toulon (1786), servit à l'armée d'Italie en 1792, entra au conseil de santé l'année suivante, eut, en 1808, la direction du service de santé de la grande armée, et montra autant de sang-froid sur les champs de bataille que d'habileté dans la pratique de son art. On a de lui : *Précis sur le tétanos des adultes* (1792, in-8°); *De la nature des fièvres*, trad. de l'italien de Giannini (1808, 2 vol. in-8°).

HEURTELOUP (Charles-Louis-Stanislas, baron), médecin, fils du précédent, né à Paris en 1793. Il abandonna la carrière administrative et le conseil d'Etat, où il était auditeur, pour étudier la médecine, passa son doctorat en 1823 et se fit bientôt connaître par ses travaux sur l'écrasement par percussion de la pierre dans la vessie. C'est à lui qu'on doit l'invention du *percuteur*, consistant en une tige d'acier, recourbée à son extrémité à peu près comme une sonde ordinaire, et composée de deux pièces appelées branches, dont l'une est creusée d'une rainure dans laquelle glisse la sonde. Cet instrument, introduit dans la vessie, saisit le calcul, qu'on écrase en frappant sur l'extrémité de la grande branche. Heurteloup, par l'invention de son percuteur, fit abandonner tous les procédés usités avant lui, et actuellement tous les instruments lithotribes sont construits d'après le principe du percuteur. « Il est juste d'avouer, a dit M. Velpeau en 1857, que le système plus ou moins modifié de M. Heurteloup est à peu près le seul qui soit employé actuellement; c'est lui qui a le plus concouru à populariser le broiement de la pierre dans la vessie, qui a mis cette opération à la portée de tous les chirurgiens, qui en a fait une opération usuelle, une opération qui s'effectue dans les divers hôpitaux à l'instar des autres opérations de la chirurgie. » Cet ingénieux et savant docteur a reçu, en 1828, de l'Académie des sciences, un prix de 5,000 fr., pour les améliorations introduites par lui dans la lithotritie, qu'il appelle *lithotripsie*. Il a eu de longs démêlés, de vives polémiques et même un procès avec Leroy d'Etiolles, et a proposé, en 1857, de fonder à ses frais une chaire spéciale pour l'enseignement de sa méthode. Nous citerons parmi ses écrits : *Principes de lithotritie*, en anglais (Londres, 1831, in-8°); *Lithotripsie : mémoire sur la lithotripsie par percussion et sur l'instrument appelé percuteur courbe à marteau* (Paris, 1833); *De la lithotripsie sans fragments, au moyen des deux procédés de l'extraction immédiate et de la pulvérisation immédiate des pierres vésicales par les voies naturelles* (1846); *De la guérison immédiate des rétrécissements de l'urètre et des blennorrhées invétérées coexistantes, et sur le danger des bougies* (1855); *Rétrécissements de l'urètre* (1855, in-8°), etc.

HEURTEMENT s. m. (eur-te-man; *h* asp. — rad. *heurter*). Rencontre rude de sons; hiatus : *Trois et quatre a de suite sont insupportables :* Il va à Amiens, et de là à Arques; *la poésie française proscrit ce* HEURTEMENT *de voyelles.* (Volt.)

HEURTEQUIN s. m. (eur-te-kain; *h* asp.). Techn. Saillie d'un essieu de fer contre laquelle vient butter le moyeu de la roue.

HEURTER v. a. ou tr. (eur-té; *h* asp. — selon Chevallet, du germanique : ancien allemand *hurten*, heurter, choquer, *hurt*, heurt, choc, coup; hollandais *horten*, *hort*; anglais *to hurt*, meurtrir par le choc, contusionner, *hurt*, contusion, meurtrissure; peut-être du gothique *hardus*, dur, ferme, fort, suivant Grimm d'un verbe perdu *hairdan*, être ferme, que Pictet dit correspondre au sanscrit védique *çardh*, appuyer, d'où *çardha*, dans le sens de force (v. HARDI). Cependant, d'après Diez, les mots germaniques viendraient des mots romans, et non ceux-ci de ceux-là. Dès lors, l'étymologie resterait ignorée. Scheler indique le celtique : cymrique *hwrdh*, bond et choc, d'où *hyrdhu*, frapper, heurter. Il n'y a là rien d'invraisemblable). Choquer, pousser rudement : *La voiture, passant rapidement, l'a* HEURTÉ *et renversé sur le trottoir.*

— Fig. Contrarier, froisser, offenser, choquer : *Il ne faut* HEURTER *personne. Toute institution qui a le malheur de* HEURTER *la liberté est destinée à périr.* (Mich. Chev.)

Cette grande roideur des vertus des vieux âges
Heurte trop notre siècle et les communs usages.

MOLIÈRE.

— *Heurter de front*, Contrarier, blesser ouvertement, sans ménagements : HEURTANT DE FRONT *tout ce qui fait aujourd'hui l'admiration des hommes, je ne puis m'attendre qu'à un blâme universel.* (J.-J. Rouss.)

Gardons-nous de *heurter* les préjugés *de front*.

VOLTAIRE.

Il est certains esprits qu'il faut prendre de biais,
Et que, *heurtant de front*, vous ne gagnez jamais.

REGNARD.

— Intransitiv. Se cogner : HEURTER *contre une pierre.* ‖ Frapper, cogner à une porte pour se faire ouvrir : *S'il n'y avait qu'à* HEURTER *pour entrer dans le conseil des rois et dans les plus hautes charges, quels coups n'entendrait-on pas!* (Fén.)

Tout est-il mort ici, valets, laquais, servantes?
J'ai beau *heurter*, crier, aucun ne se présente.

REGNARD.

Se heurter v. pr. Se cogner, donner contre quelque obstacle : SE HEURTER *à la tête.*

En grappes ramassé, ce bourdonnant nuage
Se *heurte*, et sur les fleurs dans son vol se partage.

AIGNAN.

— Fig. Etre arrêté ou contrarié par un obstacle : *La perte d'une illusion vient toujours d'une limite contre laquelle on* SE HEURTE. (E. Alletz.)

— Réciproq. Se choquer l'un contre l'autre, en se rencontrant : *Les deux hommes* SE HEURTENT *si brusquement, que tous deux reculèrent au choc, comme deux billes sur le tapis de billard.* (L. Enault.) ‖ Se contrarier mutuellement : *Il y a du plaisir à voir deux passions contraires* SE HEURTER. (Pasc.) *Des vœux qui* SE HEURTENT *ne peuvent pas coïncider à la fois avec le bien général.* (F. Bastiat.)

— Syn. **Heurter, choquer.** V. CHOQUER.

HEURTIER (Jean-François), habile architecte, membre de l'Académie des beaux-arts, né à Paris en 1739, mort en 1823. Il remporta le grand prix de Rome en 1764, devint architecte du roi et fut chargé de la restauration du château et du parc de Versailles. L'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur est le théâtre Favart, inauguré en 1783, et qui a pris depuis le nom d'Opéra-Comique. Ce monument est un des premiers de la capitale où l'ordre ionique ait été employé avec bonheur.

HEURTIN (Jean), ecclésiastique, né à Evrecy, près de Caen, mort à Barbeville en 1757. Curé de Landes (diocèse de Bayeux), il se rendit fameux par sa croyance aux visions ascétiques de Marie Létoc, surnommée la *Sainte d'Evrecy*, et à la prétendue possession des demoiselles de Laupartie. Ce personnage, qui jouait volontiers le rôle d'inspiré, fut attaqué dans divers écrits et se défendit par un *Mémoire justificatif de la conduite du sieur Heurtin, etc.* (1739, in-12).

HEURTOIR, s. m. (eur-toir; *h* asp. — rad. *heurter*). Marteau adapté à la porte d'une maison, pour heurter : *Une porte à* HEURTOIR.

— Artill. Pièce de bois équarrie à vive arête, qu'on place contre le revêtement des gabions d'une batterie. ‖ Coin de bois qu'on place sous la roue d'un canon, pour arrêter le recul.

— Constr. Pièce de fer scellée dans le seuil d'une porte cochère, pour arrêter les battants.

— P. et chauss. Face verticale du busc d'une écluse, contre laquelle les portes viennent s'appuyer.

— Techn. Pièce mobile quelconque, qui vient frapper sur une autre.

— Chem. de fer. Obstacle disposé dans une gare extrême, pour arrêter les véhicules qui possèdent encore une certaine vitesse, afin de les empêcher de se heurter contre le mur : *Sur les voies principales, les* HEURTOIRS *se composent, tantôt d'un simple massif de terre, tantôt d'un assemblage de charpente établi en travers de la voie et muni de tampons de choc; sur les voies accessoires, ils sont formés le plus souvent par les extrémités des rails, qui sont alors recourbées dans le sens vertical.* ‖ *Heurtoirs mobiles*, Cales de bois que l'on place sous les voitures, pour que le vent ne puisse les mettre en mouvement.

— **Encycl.** Artill. Le *heurtoir*, que la directrice partage en deux parties égales, repose sur trois gîtes, le plus près possible de l'épaulement; on le fixe par deux piquets, un à chaque bout, contre le milieu de sa largeur. Quand l'embrasure est oblique, on plante un troisième piquet derrière l'extrémité qui ne touche pas l'épaulement, et l'on remplit de terre l'espace qui peut rester entre ce dernier et le *heurtoir*. Lorsque cette pièce est en place et parfaitement assujettie, on pose les madriers de la plate-forme sur leur plat, perpendiculairement aux gîtes, le premier contre le *heurtoir*, en les faisant dépasser également de chaque côté, et joindre le mieux possible. Lorsque le terrain où doit être établie la batterie est fort mouvant, on fait reposer les trois gîtes et le *heurtoir* sur les têtes de plusieurs forts piquets. Dans la plate-forme volante ou à la prussienne, le *heurtoir* est assujetti comme il est dit plus haut; seulement les gîtes, au lieu de lui être perpendiculaires, lui sont parallèles, et les madriers sont placés parallèlement à la directrice. On donne aussi le nom de *heurtoir* à une pièce de bois façonnée en coin, armée d'une poignée, que l'on place sous la roue d'un affût pour arrêter le recul, ou pour empêcher la pièce de revenir en batterie après le recul.

— Chem. de fer. Les *heurtoirs* des chemins de fer sont soumis à des chocs violents, en raison de la masse des machines et de la vitesse qu'elles possèdent encore. Ces chocs nécessitent pour les *heurtoirs* des dimensions considérables, l'emploi de matières élastiques, telles que les ressorts d'acier ou les rondelles de caoutchouc vulcanisé, et des dispositions particulières empêchant le renversement de tout l'ensemble. Un *heurtoir* se compose d'un châssis horizontal en bois, formé avec des pièces de $0^m,30$ à $0^m,35$ d'équarrissage, moisées entre elles, et ayant un empatement de 3 à 4 mètres. Ce châssis, placé dans l'axe de la voie, est enveloppé d'une maçonnerie lourde, qui agit sur lui par son poids et produit le même effet que les massifs d'amarrage des ponts suspendus. A l'une des extrémités de ce châssis s'élève un pilier en bois de $0^m,40$ à $0^m,50$ d'équarrissage, auquel on donne une hauteur de $1^m,20$ à $1^m,30$ au-dessus du niveau des rails. Cette pièce, fixée solidement à l'extrémité qui la porte, est reliée à l'autre extrémité du châssis à l'aide de tirants inclinés de $0^m,50$ de diamètre. Ces tirants ont pour but de s'opposer au renversement de l'appareil, dans le cas où, par suite d'une trop grande compression des ressorts, l'effet serait transporté à l'extrémité du pilier et tendrait à le faire fléchir autour de ses points d'attache. Ce pilier central porte à son sommet une traverse en bois à laquelle il est relié à l'aide de consoles en fonte qui lui donnent une surface d'appui considérable. Cette traverse, qui a la même longueur que celle des locomotives, porte vers ses extrémités deux tampons de choc en fonte, à glissement doux, derrière lesquels se trouvent placées les rondelles de caoutchouc vulcanisé destinées à amortir le choc et à détruire la force vive de la machine. La hauteur de ces tampons au-dessus du rail est la même que celle des tampons des locomotives, de telle sorte que, les chocs ayant lieu horizontalement, il ne peut y avoir soulèvement des roues d'avant, et, par suite, aucune tendance au déraillement. Les appareils de ce genre sont très-utiles dans les gares extrêmes, surtout lorsque celles-ci sont établies à un niveau plus élevé que celui de la chaussée extérieure, ce qui arrive fréquemment. On protège ainsi les bâtiments transversaux à la voie, et on évite le renouvellement des accidents arrivés sur quelques lignes de chemin de fer par suite de la difficulté que le mécanicien éprouve quelquefois à arrêter la machine à temps. On a vu des locomotives, animées d'une puissance vive considérable, monter sur les trottoirs, et enfoncer une partie des bâtiments qui leur faisaient obstacle. Ces accidents sont devenus moins fréquents depuis l'emploi des *heurtoirs*. Le prix d'un *heurtoir* est d'environ 1,100 francs; cette dépense minime, qui ne se répète que peu de fois, n'augmente pas assez le prix de revient kilométrique pour que l'on ne regarde pas l'établissement de ces appareils comme obligatoire.

— Architect. Le *heurtoir* est une espèce de marteau dont on se servait autrefois pour frapper aux portes des maisons et se les faire ouvrir. Depuis environ trente ans, on a remplacé ce mode primitif par les sonnettes à combinaisons mécaniques, et tout récemment, dans quelques établissements, par les sonnettes électriques. D'après M. Viollet-le-Duc, les premiers *heurtoirs* paraissent avoir été de petits maillets suspendus extérieurement aux huis des portes, à environ un mètre du sol. Ces *heurtoirs* ont affecté par la suite des formes très-diverses. Ils se composaient d'un anneau de fer ou de bronze articulé, à tête de bronze, ou bien encore d'un marteau gravé ou ciselé, suspendu au moyen de deux tourillons. Ces anneaux et ces marteaux devaient frapper, après avoir été soulevés, sur un bouton de métal fixé à la porte; quelquefois, ce bouton n'existant pas, le choc avait lieu sur le bois lui-même. Lorsque la porte était à deux vantaux, un seul, celui de droite, portait le *heurtoir*; sur l'autre, pour faire pendant à ce dernier, on installait un marteau fixe, que l'on ne pouvait manœuvrer. Au commencement de ce siècle, on cessa de fabriquer les *heurtoirs* en bronze, à cause de leur cherté; on les remplaça par des pièces de fonte et de fer forgé, dont quelques-unes sont remarquables par leur exécution, leur fini et leur modelé. Aujourd'hui, le *heurtoir* n'existe guère que dans les provinces et dans les campagnes; et encore, dans un grand nombre d'habitations particulières, les a-t-on remplacés par les sonnettes, qui ont l'avantage de ne pas réveiller toute la maison lorsqu'on en fait usage pendant la nuit.

On donne encore le nom de *heurtoir* à des pièces de fonte ou de fer placées un peu au-dessus du sol pour arrêter les battants d'une porte cochère, et empêcher qu'un choc trop violent ne leur fasse dépasser le plan limité par les gonds et les feuillures d'ébrasement. Ces *heurtoirs* sont scellés dans un blocage en maçonnerie, et le plus généralement dans une pierre de taille encastrée dans le sol; ces arrêts servent aussi pour la fermeture : à cet effet, on leur donne la forme d'une calotte sphérique, de laquelle on enlève un demi-segment, pour obtenir d'un côté une saillie arrêtant les battants, et de l'autre une partie plane sur laquelle puisse reposer la porte quand elle est fermée. Dans cette partie plane on ménage un trou rectangulaire ou circulaire, et on y fait entrer la targette d'un verrou fixé sur le montant de l'huis. On établit encore des *heurtoirs* à ressort; ce sont de véritables serrures horizontales; à cet effet, dans une cavité ménagée dans la partie plane de l'arrêt, on fixe un ressort puissant, qui vient presser sous un pêne saillant, articulé à une de ses extrémités et placé à une certaine distance du demi-segment sphérique d'appui, pour permettre à la porte d'y loger l'épaisseur de sa traverse inférieure. Lorsque l'on ferme la porte, il suffit de la pousser en pesant sur le pêne; elle le force à presser le ressort, et, aussitôt qu'il est dégagé de son étreinte, il se relève pour former arrêt complet des deux côtés. Pour ouvrir, on appuie fortement avec le pied sur le pêne, et celui-ci, en rentrant dans sa cavité et en comprimant le ressort, livre passage au battant qu'il maintenait. Pour les portes d'une moindre importance, on se contente d'avoir pour *heurtoir* une petite ferrure plane, découpée suivant un demi-cercle, que l'on plante à coups de marteau dans la pierre, ou dans un petit dé en bois. On emploie le même genre d'arrêt pour les persiennes en bois ou en fer. On donne encore le nom de *heurtoir* aux bornes en fonte et aux chasse-roues en fonte ou en fer que l'on établit à l'entrée des portes cochères, pour protéger la maçonnerie des ébrasements contre le choc des roues des voitures.

HEUS (Jacob VAN), peintre hollandais, né à Utrecht en 1657, mort à Amsterdam en 1701. Après avoir reçu des leçons de son oncle, il passa en Italie, où il composa un grand nombre de tableaux, en s'inspirant de la manière de Salvator Rosa, dont il était un admirateur passionné. Ses paysages, animés de figures et d'animaux, sont composés avec goût, étudiés d'après nature, exécutés d'une touche facile, et le coloris en est agréable. Ils se trouvent pour la plupart dans les galeries d'Italie. La galerie Braamkamp, à Amsterdam, contient de lui deux *Vues de l'hôtel des fermes de Rome*, et la galerie Le Lormier, à La Haye, un paysage et une belle chute d'eau.

HEUSCHLING (Etienne), philologue belge, né à Luxembourg en 1762, mort à Bruxelles en 1847. Il étudia les langues sémitiques, le droit, fit un voyage à Rome, où il concourut sans succès pour une chaire syro-chaldaïque, et devint, en 1790, professeur d'hébreu au collége des Trois-Langues, à Louvain. Après l'invasion de la Belgique par les armées de la République française, Heuschling perdit sa chaire à Louvain, mais il devint plus tard professeur de grammaire générale à l'école centrale du département de la Dyle, fut nommé, en 1806, professeur suppléant de droit à Bruxelles, et appelé, en 1817, à professer la philosophie à l'université de Louvain. Il a laissé manuscrits : un *Examen analytique et critique de la logique de l'abbé de Condillac*, et *Positiones elementares philosophiæ theoreticæ.*

HEUSCHLING (Philippe-François-Xavier-Théodose), économiste belge, neveu du précédent, né à Luxembourg en 1802. Il obtint un emploi au ministère des finances, s'adonna particulièrement à l'étude de la statistique et de l'économie politique, devint, en 1841, directeur du bureau de statistique générale au ministère de l'intérieur, et fut nommé, en 1847, secrétaire de la commission centrale de statistique. En 1855, M. Heuschling a pris une part importante aux travaux du congrès international de statistique réuni à Paris. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Essai sur la statistique générale de la Belgique* (Bruxelles, 1838, in-8°); *Quelques observations théoriques sur les impôts* (Mons, 1840, in-8°); *De la réforme des impôts en Belgique comme moyen de soulager le paupérisme* (Bruxelles, 1844); *Aperçu des principales publications statistiques faites sur la Belgique depuis l'incorporation de ce pays à la France* (Bruxelles, 1844); *Bibliographie historique de la statistique en Allemagne* (Bruxelles, 1845); *Essai d'une statistique ethnographique universelle* (Bruxelles, 1847-1849, in-8°); *Bibliographie historique de la statistique en France* (Bruxelles, 1851); *De l'impôt sur le revenu au profit de l'Etat* (1852, in-8°); l'*Empire de Turquie d'après ses derniers traités* (1859), etc.

HEUSDE (Philippe-Guillaume VAN), philologue hollandais, né à Rotterdam en 1778, mort en 1839. Il étudia à Amsterdam la philosophie et la jurisprudence sous la direction de Cras et de Wyttenbach, suivit ce dernier à Leyde en 1800, et s'y occupa d'une manière toute spéciale de l'étude des œuvres de Platon. Il venait de publier son premier travail sous ce titre : *Specimen criticum in Platonem* (Leyde, 1803), lorsqu'il fut appelé à une chaire d'éloquence et d'histoire à Utrecht, où son enseignement devint bientôt le point de départ d'une ère toute nouvelle pour l'université, et où il demeura jusqu'à sa mort. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Initia philosophiæ Platonicæ* (Utrecht, 1827-1836, 3 vol.); *Lettres sur la nature et l'utilité d'une éducation supérieure* (Utrecht, 1829); l'*Ecole de Socrate* (1834-1839, 4 vol.); *Lettres sur la philosophie, particulièrement dans notre patrie et à notre époque* (1847); l'*Ecole de Polybe*, ou *Manuel d'histoire pour le XIXe siècle* (Amsterdam, 1841).

HEUSDE (Jean-Adolphe-Charles VAN), philologue hollandais, fils du précédent, né à Utrecht en 1812. Docteur en philosophie en 1836, il fut nommé, en 1840, directeur de l'école latine d'Amersfort, et appelé, en 1847, à la chaire de littérature ancienne de l'université de Groningue. On a de lui un grand nombre de travaux de philologie et de critique fort estimés en Allemagne; nous citerons entre autres : *Marcus Tullius Cicero philoplaton* (Utrecht, 1836); *Disquisitio de Ælio Stilone* (Utrecht, 1839); *Studia critica in C. Lucilium poetam collata* (Utrecht, 1842); *Epistola critica ad Hermann de C. Lucilio* (Utrecht, 1844).

HEUSDEN, ville forte du royaume de Hollande, province du Brabant septentrional, arrond. et à 12 kilom. N.-O de Bois-le-Duc, sur la rive gauche de la Vieille-Meuse; 1,872 hab. Prise par les Français en 1672 et en 1795. ‖ Bourg de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arrond. et à 4 kilom. E. de Gand, sur l'Escaut; 1,953 hab. Industrie agricole.

HEUSE s. f. (eu-ze; *h* asp.). Techn. Piston qui joue dans le corps d'une pompe.

— Art milit. Nom donné anciennement à des espèces de souliers en fer, qui faisaient partie de l'armure.

HEUSINGER (Jacques-Frédéric), philologue allemand, né à Useborn (Hesse) en 1719,

mort à Wolfenbuttel en 1778. Il fut recteur du collège de cette dernière ville. Il découvrit des *Fragments de Cornelius Nepos*, qu'il publia à Wolfenbuttel (1766), et dont l'authenticité a été contestée. On lui doit, outre des opuscules sur Cornelius Nepos, Plutarque, etc., diverses éditions d'ouvrages anciens.

HEUSINGER (Charles-Frédéric), médecin allemand, de la famille du précédent, né à Farnroda, près de Eisenach, en 1792. Reçu docteur en 1812, il entra, l'année suivante, comme chirurgien militaire dans l'armée prussienne, fit les campagnes de 1813, 1814 et 1815 contre la France et résida longtemps à Thionville, puis à Sedan, où il eut la direction de l'hôpital militaire des alliés. De retour en Allemagne en 1819, il devint médecin adjoint à l'institut clinique de Gœttingue et, depuis lors, il a successivement professé la médecine à Iéna (1821), l'anatomie et la physiologie à Wurtzbourg (1824), la médecine pratique à Marbourg (1829). Outre un grand nombre de dissertations et de mémoires, on a de lui de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *De la structure et des fonctions de la rate* (Eisenach, 1817); *Système d'histologie* (Eisenach, 1822); *Recherches physiologico-pathologiques* (Iéna, 1823); *Eléments de physiologie comparée* (Leipzig, 1831); *Précis d'encyclopédie et de méthodologie des sciences naturelles et de la médecine* (Eisenach, 1839); les *Maladies inflammatoires de la rate chez l'homme et chez les animaux* (Erlangen, 1850); la *Malaria-chlorose* (Cassel, 1852); *Recherches de pathologie comparée* (Cassel, 1844-1853, 3 vol.), ouvrage écrit en français, etc. M. Heusinger a publié en outre des articles dans divers recueils scientifiques, la *Gazette de physique organique*, le *Magasin de médecine universelle*, de Rust, etc.

HEUZÉ (Louis-Gustave), agronome français, né à Paris en 1815. Il suivit les cours de l'institut agronomique de Grignon, puis devint successivement directeur de l'institut de Grand-Jouan (1840), professeur d'agriculture à Nantes (1846), administrateur de la ferme-école de Nozay. En 1849, M. Heuzé a obtenu une chaire d'agriculture à l'école de Grignon. Il a été chargé par le gouvernement de diverses missions en France et à l'étranger, et a remporté un grand nombre de prix pour ses instruments, ses machines, etc. Outre des *rapports*, des *mémoires*, des articles insérés dans le *Moniteur des Comices*, dans la *Patrie*, on a de lui : *Du lait et de ses emplois en Bretagne* (1844); *Traité des vignes malades; Etudes sur la maladie de la vigne;* les *Plantes fourragères;* les *Plantes industrielles* (2 vol.); *Almanach agricole populaire* (1844); l'*Année agricole* (1860); *Cours d'agriculture pratique;* l'*Agriculture de l'Italie septentrionale* (1864, in-4°), etc.

HEUZET (Jean), humaniste français, professeur au collège de Beauvais, à Paris, né vers 1660 à Saint-Quentin, mort en 1728. Il travailla, sur les indications de Rollin, à des éditions de livres de classe, et composa, entre autres, le *Selectæ e profanis scriptoribus historiæ* (Paris, 1727), encore en usage dans l'enseignement. Ch. Simon a traduit en français ce recueil sous le titre : *Histoires choisies des auteurs profanes* (Paris, 1752), et Barrett, sous le titre : *Histoires et maximes morales extraites des auteurs profanes* (Paris, 1781).

HEUZEY (Léon), archéologue français, né à Rouen en 1831. Admis à l'Ecole normale supérieure en 1851, il fut, à sa sortie, envoyé à l'Ecole d'Athènes. De retour en France, il a été nommé professeur d'archéologie à l'Ecole des beaux-arts. On lui doit deux ouvrages remarquables : le *Mont Olympe et l'Acarnanie; exploration de ces deux régions avec l'étude de leurs antiquités, de leurs populations anciennes et modernes, de leur géographie et de leur histoire* (1862, in-8°), avec gravures et planches; *Mission archéologique de Macédoine* (1864-1867, in-fol.), avec planches.

Héva, roman par M. Méry (Paris, 1843). C'est au fond de l'Asie, où il n'avait jamais mis les pieds, que Méry est allé chercher ses inspirations. Ces contrées bizarres, à la végétation luxuriante et plantureuse, où la nature semble avoir pris à tâche d'entasser pêle-mêle ses produits les plus merveilleux et les plus rares, où la flore et la faune rivalisent de vigueur et de beauté, Méry les a inventées avec une telle puissance d'imagination, un tel éclat de couleurs, qu'on est tenté de trouver ses tableaux plus vrais que nature. Méry nous rappelle ces gens qui imitent les aboiements du chien avec une perfection impossible à la race canine elle-même. Il nous transporte tour à tour dans la voluptueuse demeure du plus riche négociant de Madras, Indou converti et marié avec une jeune Hollandaise de la beauté la plus idéale; puis au milieu de peuplades étranges qui, du sein de leur civilisation primitive, contemplent avec mépris les barbares Européens. Héva, la belle Hollandaise, est une nouvelle Pénélope, entourée d'adorateurs qui soupirent en vain près d'elle, avec la permission de l'époux, orgueilleux à la fois des triomphes de la femme et de la fidélité de l'épouse. Gabriel, un jeune naturaliste français, chargé par le Muséum de Paris d'une mission scientifique dans l'Inde, vient augmenter le nombre des soupirants et oublie complètement l'objet de son voyage. Il se croit tout particulièrement distingué par Héva. Le mari ayant disparu à la suite d'une chasse au tigre, on le croit mort, et les prétendants redoublent d'efforts pour obtenir le privilége de consoler la belle veuve. Celle-ci déclare qu'elle n'accordera sa main qu'à l'homme qui aura tué assez de tigres pour que leurs peaux lui fournissent un tapis de salon. Aussitôt Gabriel se met en chasse, ou plutôt voici ce qu'il imagine. Il fait confectionner une énorme cage en fer qu'on transporte au beau milieu de la forêt; puis, le soir venu, il entre dans cette cage avec une énorme provision de poudre et de balles et deux ou trois carabines. Les tigres, par l'odeur alléchés, viennent rôder autour de la cage; peu à peu, ils s'en approchent; plusieurs s'aventurent jusqu'à avancer leurs formidables naseaux au travers des barreaux de fer; mais Gabriel est à l'abri de tout danger, et chaque coup qu'il tire lui fournit une peau de tigre qu'il est sûr de porter le lendemain à la belle et exigeante Héva. Celle-ci, enthousiasmée de tant de bravoure, donne quelque espérance à l'amour de Gabriel, mais veut auparavant aller voir de ses yeux le théâtre des exploits de Gabriel. On part; mais à peine est-on en forêt qu'un cavalier apparaît, lancé à toute bride dans la direction des promeneurs : c'est l'Indou, qui, avec la dextérité du sauvage, enlève Héva et s'enfuit avec elle. Ce retour imprévu du mari met la consternation dans l'âme de Gabriel; il en prend pourtant son parti, s'embarque pour l'Europe, et, à son arrivée en France, une réclame annonce dans les journaux que l'infatigable voyageur, après avoir exploré la presqu'île du Gange et vingt fois exposé sa vie par amour de la science, est parvenu à revoir sain et sauf les rivages de son pays, et qu'il rapporte de précieux trésors destinés à enrichir les collections du Jardin des plantes. Rien n'est intéressant, rien n'est gai et spirituel comme cette histoire d'*Héva* que tout le monde a lue, et que tout le monde relit. Quant à la vérité du paysage, des puristes l'ont contestée; mais nous pouvons, à défaut d'autre, en garantir la vérité artistique, et si l'Inde est autre que ne l'a vue Méry, ma foi! tant pis pour l'Inde.

HÈVE s. f. (è-ve; *h* asp.). Pêche. Nom donné en Hollande à des rochers creux en dessous, où les crabes se réfugient.

HÈVE (cap de la), petit promontoire de France, à l'extrémité occidentale du département de la Seine-Inférieure, près du Havre, par 49° 30′ de lat. N., et 2° 16′ de long. O. Il ferme au N. l'embouchure de la Seine, et porte deux feux fixes, à 63 mètres l'un de l'autre. On a découvert à la Hève de nombreux débris fossiles qui ont enrichi le Muséum de Paris. Sur le bord de la falaise, non loin des phares, s'élève la chapelle de Notre-Dame-des-Flots, but de pèlerinage des marins. La première pierre de cet oratoire, dont la fondation est due aux soins de l'abbé Duval, mort curé de Sainte-Adresse, fut posée en 1857; le clocher, haut de 30 mètres, sert d'amer aux navigateurs. A côté de la chapelle se voit une sorte de cénotaphe grotesque que les Havrais appellent pain de sucre. Il a été élevé par la veuve du contre-amiral Desnouettes à la mémoire de son mari.

Personne n'a visité Le Havre sans donner au moins une heure au cap de la Hève et aux phares qui le surmontent. On fait d'autant plus volontiers cette promenade que, pour aller aux phares, il faut traverser Sainte-Adresse, dont le nom a une origine qui mérite d'être connue. On raconte qu'emporté par les courants et près de se briser sur le cap de la Hève, un vaisseau allait périr; déjà les matelots, découragés, avaient abandonné la manœuvre; le pilote, ayant quitté le gouvernail, imitait le reste de l'équipage et recommandait son âme à saint Denis. « Messieurs, dit le capitaine, qui dans cette circonstance avait conservé toute sa présence d'esprit, ce n'est point saint Denis qu'il faut invoquer, c'est *sainte adresse*, car il n'y a qu'elle en ce moment qui puisse nous faire arriver au port. » Les matelots reprirent courage; le navire entra au Havre, et le mot de *sainte adresse* fit fortune.

Ce cap de la Hève, dit L. Renard dans son livre sur les *Phares*, ce cap, l'ancien promontoire des Calètes, est une des jetées de la grande embouchure de la Seine; elle s'étendait, au Xe siècle, très-avant dans la mer, et faisait partie intégrale du banc de l'Eclat, qui en est maintenant séparé par une passe d'environ 2 kilomètres. Il en a été distrait, comme son nom l'indique, par une irruption subite de courants ou par un tremblement de terre; depuis, l'Océan n'a pas cessé ses ravages, et l'on estime à 2 mètres ce qu'il enlève au cap par année. Si nous en croyons une vieille chronique, les phares de la Hève auraient une origine assez ancienne. Ils remonteraient à l'époque où Harfleur était le rendez-vous des flottes espagnoles. La tour qu'on voyait alors sur le *groing* de Caux aurait été construite en 1364; on y faisait du feu en tout temps, et on l'appelait la *Tour des Castillans*. Il n'en restait aucun vestige, lorsque les instances réitérées du commerce et de la marine déterminèrent le gouvernement de Louis XV à céder aux vœux de la chambre de Normandie, en construisant les phares qui éclairent aujourd'hui Le Havre. Les édifices actuels ont été construits en 1774. Surmontés d'abord par des foyers dans lesquels on brûlait de la houille, chacun d'eux fut couronné, en 1781, par une lanterne qui contenait un appareil d'éclairage formé de seize réflecteurs sphériques, illuminés les uns par trois, les autres par deux lampes à mèches plates. Il y avait quarante becs par appareil. Des réflecteurs à deux paraboloïdes de Bordier-Marcet, au nombre de six par phare, furent substitués, en 1811 et 1814, à ces vicieux appareils. Ils furent portés à dix en 1819. Enfin, en 1845, les deux tours ont été restaurées et modifiées à leur partie supérieure, de manière à recevoir des appareils lenticulaires et des lanternes de 3m,50 de diamètre. De la même époque datent les logements des gardiens établis entre les deux tours. Ces gardiens ont chacun deux chambres à feu, un cabinet, un grenier et un bûcher qui est établi dans une cour de service.

Les élévations des phares de la Hève présentent un fort beau caractère. Le spectacle dont on jouit de leur sommet est également très-imposant; quelques voyageurs ont même comparé la vue immense que l'œil embrasse à celle de Corinthe et de Constantinople. Lorsque le ciel est pur, on découvre, en effet, jusqu'à Barfleur, dans le sud-ouest; à l'ouest, c'est Honfleur, Trouville et tous ces petits bains de mer que la spéculation a élevés depuis quelques années sur la côte normande : Villers, Houlgate, Cabourg, etc.; enfin, au nord, ce sont le cap d'Antifer et les rochers sombres et déchirés d'Etretat. Les phares de la Hève sont les premiers dans lesquels on ait fait, en France, l'application de la lumière électrique. Comme dans les expériences de nos cours publics, cette lumière jaillit entre les pointes d'un charbon conducteur taillé en baguette; le courant qui les embrase est produit, non par une pile, mais par un appareil magnéto-électrique mû par une machine à vapeur. On évite ainsi toutes les difficultés et les inconvénients de l'entretien des éléments et de l'emploi des acides. De nombreuses bobines métalliques circulent en présence d'un même nombre d'aimants immobiles. L'appareil de la Hève, qui est à feu fixe, produit une lumière dont l'intensité est évaluée à 3,500 becs, abstraction faite des rayons absorbés par les glaces de la lanterne.

HÉVÉ s. m. (é-vé; *h* asp. — brésilien *hhévé*, même sens). Bot. Un des noms de la siphonie élastique ou arbre à caoutchouc : *On trouve l'*HÉVÉ *dans les forêts de la Guyane et du Brésil*. (Dutour.) ‖ On dit aussi HÉVÉE.

— **Encycl.** Le caoutchouc, cette substance si connue, est fourni par plusieurs végétaux; toutefois, la majeure partie de celui qu'on trouve dans le commerce est produite par l'*hévé* ou *siphonie élastique*, arbre de la famille des euphorbiacées. Sa tige, qui atteint 15 à 20 mètres de hauteur sur 1 mètre environ de diamètre, est recouverte d'une écorce grisâtre, écailleuse, peu épaisse. Elle se divise en rameaux nombreux, garnis à leur extrémité de feuilles alternes à trois folioles et groupées en rosette. Les fleurs sont monoïques et disposées en panicules, elles ont un calice à cinq divisions, pas de corolle; cinq étamines; un ovaire globuleux, allongé en cône, à trois loges pluriovulées, surmonté de trois stigmates bilobés. Le fruit est une capsule oblongue, verdâtre, à trois loges, contenant chacune deux graines (rarement une ou trois) à coque fragile, à amande blanche.

L'arbre en question croît à la Guyane et dans les régions voisines, sur le bord des lacs et des rivières. « On le distingue difficilement dans les bois, dit La Borde; sa tête élevée s'y cache et s'y perd parmi les arbres touffus qui l'environnent; mais si, au lieu d'élever ses regards, on les abaisse vers la terre, on est averti qu'on approche d'un seringat (ou *hévé*) par la quantité de jeunes plantes que produisent ses semences, qui, tombées à terre, y germent, croissent quelque temps et meurent peu après, étouffées par l'ombre des forêts. »

C'est en avril et en mai que les fruits sont mûrs. Les naturels les ramassent soigneusement, les conservent et les mangent avec plaisir. Aublet dit en avoir mangé plusieurs fois sans en être incommodé. L'amande a une saveur agréable, qui rappelle celle de la noisette. Ces amandes, pilées et bouillies dans l'eau, donnent une huile épaisse, dont les naturels se servent pour préparer leurs aliments. Le bois de l'*hévé* est blanc, léger, liant, mais peu compacte; on l'emploie dans les constructions légères, pour la mâture et pour les petites embarcations. Le produit le plus important de cet arbre est son suc laiteux, qui, recueilli et concrété, constitue le caoutchouc. Ce suc s'écoule en abondance par les moindres blessures faites au tronc. Lorsqu'on veut en récolter une grande quantité, on pratique plusieurs entailles qui viennent aboutir à un réservoir commun placé au pied de l'arbre. On lui fait subir ensuite diverses opérations.

Bien que le suc de l'*hévé* s'écoule en tout temps, c'est surtout dans la saison des pluies qu'on procède à la récolte, qui est alors plus facile et plus avantageuse. On commence par laver le pied de l'arbre, à partir de 1 mètre du sol jusqu'à la hauteur de 2 à 3 mètres; avec une liane de la grosseur du petit doigt, on pratique une ligature au niveau inférieur de la partie lavée, et sur cette liane, servant de support, on étend une couche de terre détrempée avec de l'eau, au bas de laquelle on place une feuille de palmier en guise de gouttière. Alors on fait à l'arbre plusieurs incisions; le suc s'écoule par les plaies dans une rigole ménagée au-dessus de la feuille de palmier, et tombe dans une moitié de calebasse creuse disposée au pied de l'arbre pour le recevoir. Lorsque le sujet épuisé ne fournit plus de suc, les naturels donnent à celui qu'ils ont recueilli une préparation particulière dont ils font un secret, et ils le versent ensuite dans des moules de terre destinés à cet usage et dont il prend la forme en se desséchant.

« Lorsqu'on veut, ajoute La Borde, faire avec ce suc résineux une bouteille ou tout autre vase, on applique sur le moule un enduit du suc préparé et encore liquide; on l'expose à une fumée épaisse, jusqu'à ce que cet enduit ait pris une couleur jaune; on y met une seconde couche, qu'on traite de même, et on en ajoute jusqu'à ce qu'elle ait l'épaisseur qu'on veut lui donner. Dès que la résine est desséchée, on casse le moule en pressant la bouteille et on y introduit de l'eau pour délayer ou détacher les morceaux du moule et les faire sortir par le goulot. Mais ce suc, ramassé à la façon des sauvages, épaissi par la seule évaporation et sans avoir été préparé à leur manière, ne devient qu'une substance qui, semblable à la cire par quelques-unes de ses propriétés, se ramollit comme elle par la chaleur, s'étend sous les doigts qui la pétrissent, et dont les fragments peuvent être ressoudés en les chauffant. Ce même suc, au contraire, préparé par les sauvages, devient une substance élastique, insoluble à l'eau, et sur laquelle une chaleur modérée n'a point d'action. C'est dans cet état qu'elle est appelée *gomme élastique*. L'eau tiède, ou une chaleur de 20° ou de 30°, ramollit cette matière, la rend souple à raison de son plus ou moins d'épaisseur; mais elle ne l'amène pas au point de pouvoir être pétrie ou moulée de nouveau. Les ouvrages faits de cette résine élastique sont sensibles à la moindre gelée, tandis que l'ardeur du soleil n'y fait aucune impression. Il serait à désirer qu'on pût dérober aux Indiens le secret de la préparation de cette résine si singulière. »

Avec ce suc, qui est le *caoutchouc* brut, les Indiens font des torches et des flambeaux qui durent jusqu'à douze heures, en donnant une clarté assez vive et une odeur qui n'est pas désagréable. Dans la province de Quito, on enduit des toiles avec cette résine, et elles servent pour les usages auxquels nous employons les toiles cirées. Dans le pays des Amazones, on fabrique avec ce suc des figures grossières de fruits, d'oiseaux et d'objets de toute sorte, des balles de paume et des bottines d'une seule pièce qui ne prennent point l'eau, précieux avantage dans un pays très-pluvieux et coupé de nombreux ruisseaux. La nation des Omaguas, située au milieu du continent de l'Amérique, en fait des bouteilles en forme de poire, au goulot desquelles on adapte une canule en bois; en les pressant, on fait sortir par la canule le liquide qu'elles contiennent; ces sortes de bouteilles deviennent ainsi de véritables seringues, ce qui a fait donner à l'arbre par les Portugais le nom de *pao de xiringa* (bois de seringue ou seringat). « C'est sans doute, dit V. de Bomare, de cette même matière, ou de quelque autre fort analogue, que sont fabriqués ces animaux dont quelques voyageurs ont parlé, et qui deviennent, quand on veut, des bracelets, des colliers et même des ceintures, quoiqu'il y ait peut-être un peu d'exagération dans ce dernier fait. » Quant aux propriétés et usages de la même substance purifiée ou raffinée, nous renverrons à l'article CAOUTCHOUC.

HÉVÉÈNE s. m. (é-vé-è-ne; *h* asp. — rad. *hévé*). Chim. Hydrocarbure liquide, huileux, transparent, de couleur ambrée ou incolore, découvert par Bouchardat dans les produits de la distillation du caoutchouc.

HÉVÉLIUS (Jean), astronome allemand, dont le véritable nom est **Hovel** et **Hovelke** (diminutif de *Hovel*), né à Dantzig le 28 janvier 1611, mort le 28 janvier 1687. Il construisait lui-même ses instruments et ses lunettes, et imprimait ses ouvrages. Sa femme observait avec lui; il la représente dans une des planches de sa *Machine céleste*. Colbert le mit au nombre des savants étrangers à qui Louis XIV faisait des pensions. En 1679, un incendie consuma sa maison, son observatoire, qu'il avait établi au-dessus, ses livres, ses instruments et l'édition presque entière du second volume de sa *Machine céleste*. Le recueil manuscrit de ses observations, acheté par Delille, est à l'Observatoire de Paris.

Son premier ouvrage est intitulé *Selenographia, sive Lunæ descriptio, etc.* (1647). Il débute par des détails sur la construction et l'usage des lunettes, et indique l'emploi d'un *polémoscope* formé de deux tubes recourbés à angle droit, à l'intersection desquels se trouve un miroir incliné sur chacun d'eux de 45°. On emploie aujourd'hui cet appareil pour observer plus commodément près du zénith. Il donne ensuite à peu près exactement les durées des révolutions des quatre satellites de Jupiter. Il admet le mouvement elliptique des planètes autour du soleil.

Il employa quatre ans à dresser sa carte

de la lune, dont il gravait lui-même, à mesure, les planches au burin. Pour estimer la hauteur des montagnes, il observait, comme on fait aujourd'hui, la distance des sommets à la limite de l'ombre; mais le calcul lui donna des hauteurs exagérées. Il est le premier astronome qui ait fait une bonne étude du mouvement libratoire.

Son second ouvrage est sa *Cométographie*, dédiée à Louis XIV en 1668. On n'y trouve, au milieu d'élucubrations de tout genres qu'une seule bonne idée, c'est que les comètes, probablement, décrivent des paraboles dont le soleil occupe le foyer, et non pas des lignes droites, comme on le croyait avant lui.

Sa *Machine céleste* est aussi dédiée à Louis XIV. Le premier volume est de 1673, le second de 1679; ce second volume est très-rare. L'ouvrage entier ne contient, outre la description des instruments, que le détail des innombrables observations faites avec soin par l'auteur. Son dernier grand ouvrage, *Prodromus astronomiæ, etc.*, ne parut qu'après sa mort, en 1690; il est dédié par sa veuve à Sobieski. Il croyait la hauteur du pôle et l'obliquité de l'écliptique constantes. Il donnait encore au soleil une parallaxe horizontale de 40″. L'Observatoire de Paris possède un recueil étendu de ses lettres manuscrites.

HÉVÈS ou **HÉVESCH** (COMITAT DE), division administrative des Etats autrichiens (Hongrie), entre les comitats de Gomor au N., de Borsod au N.-E., de Szolnok à l'E., la Jazygie au S., les comitats de Pesth-Pilis et de Néograd à l'O. Superficie, 653,310 hectares; 289,368 hab. Ch.-l. Erlau. Sol montagneux au N., et parsemé de marécages, mais néanmoins assez fertile. Elève de bétail, porcs, chevaux. Récolte de grains, vins et tabac. Outre le chef-lieu, ce comitat comprend 16 bourgs, 126 villages et 116 hameaux.

HÉVIN (Pierre), jurisconsulte français, né à Rennes en 1621, mort dans la même ville en 1692. Fils d'un professeur de droit à l'université de Rennes, il commença de bonne heure l'étude de la jurisprudence et se fit recevoir avocat au parlement de Bretagne à l'âge de dix-neuf ans. Il se livra dès lors à de savantes recherches sur les législations du moyen âge. C'est en cherchant des fragments de l'ancienne coutume de Bretagne que, dans une liasse de parchemins, Hévin découvrit une traduction fort ancienne de l'*Assise* du comte Geoffroy, document précieux, qui aida puissamment Hévin dans ses travaux sur la coutume de Bretagne. Les principaux ouvrages d'Hévin sont : *Coutumes générales du pays et duché de Bretagne, nouvellement rédigées et reformées par écrit, avec les usances particulières d'aucunes villes et lieux dudit pays* (Rennes, 1693, in-16); *Coutumes générales de Bretagne, avec les usances particulières annotées* (Rennes, 1682-1693, in-16); *Consultations et observations sur la coutume de Bretagne* (Rennes, 1734, in-4°). C'est Etienne-Jean Brindejonc-Duplessis, avocat célèbre à Rennes, qui a donné cette édition, qu'il a enrichie de sommaires; *Questions concernant les matières féodales sur la coutume de Bretagne, actes de notoriété, etc.* (Rennes, 1737, in-4°); *Arrêts du parlement de Bretagne* (Rennes, 1684, 2 vol. in-4°); *Lettre touchant l'histoire de la comtesse de Chateaubriand* (1686, in-8°).

HÉVIN (Prudent), chirurgien, né à Paris en 1715, mort dans la même ville en 1789. Il devint professeur de thérapeutique chirurgicale, membre de l'Académie de chirurgie lors de sa fondation et inspecteur des hôpitaux militaires et des colonies. Hévin acquit une grande réputation comme professeur. Ses cours brillaient par la méthode, la précision, la clarté, la rectitude du jugement et par une érudition sûre. On a de lui : *Recherches historiques et critiques sur la néphrotomie ou taille du rein; Recherches historiques sur la gastrotomie ou l'ouverture du bas-ventre dans le cas de volvulus, ou de l'intussusception de l'intestin; Précis d'observations sur les corps étrangers avalés et arrêtés dans l'œsophage et dans la trachée-artère*, avec des remarques sur les moyens qu'on a employés ou qu'on peut employer pour les retirer; *Cours de pathologie et de thérapeutique chirurgicales de M. Simon*, revu, mis en ordre et augmenté par Hévin (1784, 2 vol. in-8°).

HEWITT (Mary MOORE, mistress), femme poëte américaine, née à Malden (Massachusets) vers 1815. Elle s'est fait connaître par des pièces de vers insérées dans des *Magazines*, par quelques *Keepsakes*, et surtout par un recueil de poésies, intitulé *Songs of our land* [*Chants de notre pays*] (New-York, 1845). On y trouve du naturel et plus de bon sens que d'imagination.

HEWSON (William), anatomiste anglais, né à Hexham (Northumberland) en 1739, mort à Londres en 1774. Il se rendit à Londres, suivit les cours de W. Hunter, qui le chargea bientôt, à plusieurs reprises, de le suppléer, se fit connaître par des observations curieuses et par des découvertes sur les propriétés du sang, obtint la médaille de Copley et devint, en 1769, membre de la Société royale de Londres. Hewson mourut à l'âge de trente-cinq ans des suites d'une piqûre anatomique. On a recueilli et publié ses notes et ses communications sous ce titre : *Experimental inquiries on the properties of the blood, with some remarks on it and an appendix relative to the lymphatic system* (Londres, 1771-1774-1777, 3 vol. in-8°).

HEX (èkss — Du grec *hex*, six; latin *sex*, dont l'origine est fort obscure, vu l'ignorance où nous sommes de la forme primitive). Préfixe qui signifie six. ‖ On dit HEXA devant les consonnes.

HEXABOTHRION s. m. (è-gza-bo-tri-on — du préf. *hexa*, et du gr. *bothros*, trou). Helminth. Genre de vers trématodes.

HEXACANTHE adj. (è-gza-kan-te — du préf. *hex*, et du gr. *akantha*, épine). Hist. nat. Qui porte six aiguillons ou six épines : *Embryon* HEXACANTHE. *Diptérodon* HEXACANTHE.

HEXACENTRE s. m. (è-gza-san-tre — du préf. *hexa*, et de *kentron*, aiguillon). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des acanthacées, tribu des thunbergiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

HEXACORDE s. m. (è-gza-kor-de — du préf. *hexa*, et de *corde*). Mus. anc. Intervalle qu'on appelle aujourd'hui sixte ou sixième. ‖ Instrument à six cordes. ‖ Gamme de six notes.

— **Encycl.** Le système des *hexacordes*, inventé à l'imitation du tétracorde des Grecs, pour remplacer l'échelle rationnelle de saint Grégoire, jouit d'une assez grande faveur au moyen âge, malgré ses difficultés et ses complications. On ignore qui l'inventa.

L'échelle générale des sons comprenait alors vingt notes, et, pour les produire, on employait, dans ce système, sept *hexacordes*, en empruntant seulement à chacun d'eux un petit nombre de notes, puisque, sans cela, ils en auraient fourni quarante deux. En réalité, ces sept *hexacordes* ne présentaient que trois types, l'un commençant par *sol*, l'autre par *ut* et le troisième par *fa*. L'enchevêtrement presque inextricable dont il fallait se tirer, pour obtenir de cette série d'*hexacordes* les vingt notes usuelles, était le défaut de ce système, aussi barbare qu'illogique. On trouvera au mot MUANCES quelle était la pratique de la solmisation à l'aide des *hexacordes*.

HEXACOTYLE s. m. (è-gza-ko-ti-le — du préf. *hexa*, et du gr. *kotulê*, cavité). Helminth. Genre de vers polycotyles ou polystomes.

HEXACTIDE s. f. (è-gza-kti-de — du préf. *hex*, et du gr. *aktis*, rayon). Echin. Section du genre astérie.

HEXACTINE s. f. (è-gza-kti-ne — du préf. *hex*, et du gr. *aktis*, rayon). Bot. Syn. d'AMAIOUA, genre de rubiacées.

HEXADACTYLE adj. (è-gza-da-kti-le — du préf. *hexa*, et du gr. *daktulos*, doigt). Zool. Qui a six doigts ou six rayons aux nageoires pectorales. ‖ Dont les ailes sont divisées en six lanières.

— s. m. Moll. Ancien nom d'une coquille du genre ptérocère.

HEXADIQUE s. f. (è-gza-di-ke — du préf. *hexa*, et du gr. *dikê*, manière). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des euphorbiacées, et dont l'espèce type croît en Cochinchine.

HEXAÈDRE adj. (è-gza-è-dre — du préf. *hexa*, et du gr. *edra*, face). Géom. Qui a six faces planes : *Prisme* HEXAÈDRE. *Cristal* HEXAÈDRE.

— s. m. Solide à six faces : *Le cube est un* HEXAÈDRE *régulier*.

HEXAÉDRIQUE adj. (è-gza-é-dri-ke — rad. *hexaèdre*). Géom. Qui se rapporte à l'hexaèdre : *Forme* HEXAÉDRIQUE.

HEXAGLOTTIS s. m. (è-gza-glo-tiss — du préf. *hexa*, et du gr. *glottis*, languette). Bot. Syn. de MONTBRÉTIE.

HEXAGONAL, ALE adj. (è-gza-go-nal, a-le — rad. *hexagone*). Géom. Qui a la forme d'un hexagone : *Surface* HEXAGONALE. *Carreau* HEXAGONAL. ‖ Dont la base est un hexagone : *Prisme* HEXAGONAL. *Pyramide* HEXAGONALE.

HEXAGONE adj. (è-gza-go-ne — du préf. *hexa*, et du gr. *gônia*, angle). Géom. Qui a six angles : *Un plan* HEXAGONE. *Une figure* HEXAGONE.

— s. m. Figure qui a six angles : *Un* HEXAGONE *régulier*.

— Fortif. Ouvrage composé de six bastions.

— **Encycl.** L'*hexagone* régulier inscrit dans un cercle a pour côté le rayon même du cercle. En effet, l'angle au centre AOB, corres-

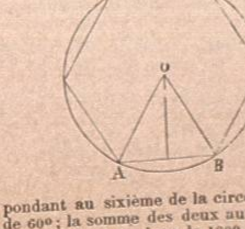

pondant au sixième de la circonférence, est de 60°; la somme des deux autres angles du triangle AOB est donc de 180° — 60°; chacun de ces angles égaux vaut donc 60°; le triangle AOB est donc équiangle et par suite équilatéral.

La surface de l'*hexagone* régulier est

$$S = 6AOB = 6AB \times \frac{OI}{2} = 3R \times OI$$

$$= 3R\sqrt{R^2 - \frac{R^2}{4}} = \frac{3}{2}R^2\sqrt{3}.$$

— *Hexagone de Pascal*. Tout *hexagone* inscrit dans une conique jouit de cette propriété importante que les trois points de rencontre des côtés opposés sont toujours en ligne droite. V. CONIQUES.

HEXAGONIE s. f. (è-gza-go-nî — du préf. *hexa*, et du gr. *gônia*, angle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, dont l'espèce type habite l'Inde.

HEXAGRAMME s. m. (è-gza-gra-me — du préf. *hexa*, et du gr. *gramma*, caractère). Philol. Nom donné à chacune des soixante-quatre combinaisons que les Chinois obtenaient en rassemblant deux à deux les huit trigrammes de Fohi.

HEXAGYNE adj. (è-gza-ji-ne — du préf. *hexa*, et du gr. *gunê*, femelle). Bot. Qui a six pistils : *Fleur* HEXAGYNE.

HEXAGYNIE s. f. (è-gza-ji-ni — rad. *hexagyne*). Bot. Ordre de plusieurs classes du système de Linné, comprenant les genres dont la fleur renferme six styles ou pistils.

HEXAHYDRIQUE adj. (è-gza-i-dri-ke — du préf. *hexa*, et du gr. *hudôr*, eau). Chim. Qui contient six équivalents d'hydrogène.

HEXALOBE s. m. (è-gza-lo-be — du préf. *hexa*, et de *lobe*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des anonacées, tribu des xylopiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la Sénégambie et à Madagascar.

HEXAMÉRIE s. f. (è-gza-mé-rî — du préf. *hexa*, et du gr. *meris*, partie). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, qui habite l'île de Java.

Hexaméron (L') ou *Entretiens sur la création*, homélies par saint Basile de Césarée. Ce livre est unique dans l'antiquité. Ce n'est pas l'œuvre d'un naturaliste qui étudie le monde pour lui-même; saint Basile est un philosophe qui s'élève des êtres visibles à l'être invisible, en cachant sa science sous une simplicité persuasive et populaire. C'était bien là le langage que devait tenir le savant évêque de Césarée pour se mettre à la portée des pauvres habitants de cette ville, les élever à Dieu par la contemplation de la nature et leur expliquer les merveilles de la création. Pour trouver quelque chose de semblable, il faut venir jusqu'au *Traité de l'existence de Dieu*, par Fénelon, qui lui doit plus d'une page, et aux *Etudes de la nature* de Bernardin de Saint-Pierre; M. Villemain insiste surtout sur les rapports qui existent entre ce dernier écrivain et l'auteur de l'*Hexaméron*. « C'est, dit-il, le même soin pour montrer partout Dieu dans son ouvrage; c'est la même imagination spéculative et tendre pour s'élever aux bontés du Créateur; la même délicatesse, la même sensibilité dans l'expression pour les faire comprendre et les faire aimer. » L'orateur explique chaque matin et chaque soir aux fidèles rassemblés l'ordre des saisons, les mouvements de la mer, les divers instincts des animaux, leurs migrations régulières, l'existence de l'homme et les merveilles de la nature. La nature sert dans cet ouvrage de texte et d'inspiration au spiritualisme le plus élevé, bien que l'auteur ait seulement l'air de conduire par la main ses auditeurs à travers les merveilles de la grande cité de l'univers, cette magnifique exposition permanente des produits de la puissance divine. Partout les vérités morales viennent se mêler aux descriptions que trace l'orateur, et le spectacle du monde n'est pour lui qu'un sujet de pensées religieuses. Puis, quand il a parcouru du regard de l'imagination quelque partie de l'univers, quelque point de vue de l'infini, il revient à ses auditeurs par des allocutions d'un charme inexprimable. A-t-il expliqué la création et les mouvements de la mer, il termine par ces paroles pleines d'un enthousiasme oriental : « Mais, si l'Océan est beau devant Dieu, combien n'est pas plus beau le mouvement de cette assemblée chrétienne, où les voix des hommes, des enfants, des femmes, confondues et retentissantes comme les flots qui se brisent contre le rivage, s'élèvent, au milieu de nos prières, jusqu'à Dieu lui-même! »

Des erreurs de physique et de cosmographie, erreurs qui, selon la remarque de l'abbé Cruice, se retrouvent également dans Julien l'Apostat, avec ses bizarres théories du *soleil-roi*, déparent cet ouvrage. « On sent trop souvent, remarque M. Villemain, la trace de ce mouvement rétrograde, de ce déclin prématuré que la religion mal comprise imprimait aux sciences naturelles, cultivées naguère avec tant de gloire par l'école d'Alexandrie. » La Bible, étroitement interprétée, a causé les erreurs de saint Basile, comme, au XVIe siècle, elle fournit les ridicules considérants de l'odieuse condamnation de Galilée.

L'originalité de l'*Hexaméron* est d'avoir su allier Moïse et Platon, l'Evangile et Homère, de s'être également inspiré de l'Ecriture sainte, des philosophes et des poëtes profanes. « Quant au style, plein de charme et de mouvement, il semble, selon l'expression de M. Fialon, que le soleil d'Orient colore le style tout athénien de l'orateur, et lui donne, comme aux fleurs de ces brûlants climats, des tons plus chauds et une carnation plus éclatante. »

Hexaméron (L') ou *Entretiens sur la création*, par saint Grégoire de Nysse. Cet ouvrage n'est que la suite, l'écho affaibli de celui de saint Basile. Il est surtout curieux par les détails anatomiques qu'il renferme; mais l'auteur n'avait pas, comme saint Basile, le don de tout embellir par l'imagination et le sentiment. Sa méthode est sèche; ses allégories sont subtiles. Il ne possède pas non plus cette couleur orientale qui charme dans la plupart des orateurs de l'Eglise grecque. Chose singulière! dans l'*Hexaméron*, ce sujet si favorable à l'extase, il n'est mystique que par le raisonnement, et d'un mysticisme dépourvu d'enthousiasme. Son âme ne s'échauffe point au grand spectacle du monde naissant; mais il a l'air de faire une application des catégories d'Aristote à cette œuvre du maître et du créateur de l'univers. C'est par la raison qu'il juge et apprécie ce qui est du domaine de l'imagination et de l'enthousiasme. Il semble mesurer au compas ce spectacle sublime, dont les tableaux confondent l'esprit humain par leur grandeur. En un mot, il cherche à raisonner là où il faut admirer. Chez lui, la tête joue un trop grand rôle là où le cœur seul devrait parler. Son style est, comme le fond, sec, aride et dogmatique.

HEXAMÈTRE adj. (è-gza-mè-tre — du préf. *hexa*, et du gr. *metron*, mesure). Se dit d'un vers, grec ou latin, qui a six pieds, et particulièrement d'un vers composé de quatre pieds, dactyles ou spondées à volonté, d'un dactyle et d'un spondée : *L'Iliade et l'Enéide sont des poëmes écrits en vers* HEXAMÈTRES.

— s. m. Vers de six pieds : *Les distiques grecs et latins sont ordinairement composés d'un* HEXAMÈTRE *et d'un pentamètre*. (Acad.) ‖ Se dit quelquefois pour vers alexandrin, ou vers de douze syllabes :

L'*hexamètre* est plus beau, mais il est ennuyeux.
VOLTAIRE.

Il faut à l'*hexamètre*, ainsi qu'aux purs arceaux,
Le calme, pour pouvoir dérouler ses anneaux.
TH. DE BANVILLE.

— **Encycl.** Après quelques vicissitudes, la forme de l'*hexamètre* grec fut définitivement fixée comme il suit : quatre dactyles ou quatre spondées à volonté, un dactyle et un spondée, ce qui se figure ainsi :

– ⏑ ⏑ | – ⏑ ⏑ | – ⏑ ⏑ | – ⏑ ⏑ | – ⏑ ⏑ | – –
– – | – – | – – | – – | |

Les Grecs avaient toute liberté dans cette mesure, sauf les règles de la césure; les Latins s'astreignirent à ne jamais terminer le vers que par un mot de deux ou trois syllabes. En outre, ils firent un usage extrêmement restreint du vers spondaïque, c'est-à-dire terminé par deux spondées, ce qui était fréquent chez les poëtes grecs, et n'employèrent presque jamais le vers dactylique, c'est-à-dire terminé par deux dactyles.

L'*hexamètre*, en grec comme en latin, fut usité surtout dans la poésie épique, d'où vient qu'on l'a nommé aussi *vers héroïque*. Suivant une tradition populaire, qui s'était perpétuée parmi les Grecs, l'invention de ce vers était due à Phémonoé, prêtresse de Delphes. On parlait en effet, à Delphes, le dialecte éolien, dont les hellénistes reconnaissent les rapports intimes avec la langue primitive de la Grèce, et le vers *hexamètre* s'y adaptait facilement, par la raison que, dans l'éolien, l'accent, que les Grecs appelaient *arsis*, reposait de préférence sur la première syllabe, de même que dans les pieds dont se compose l'*hexamètre*. Une autre tradition attribuait l'invention de l'*hexamètre* à Orphée; une troisième à Olénus, qui est antérieur à Orphée. Les plus anciens *hexamètres* dont les écrivains de l'antiquité fassent mention sont ceux qu'Hérodote dit avoir lus à Thèbes, dans le temple d'Apollon, sur des trépieds consacrés par Amphitryon et par deux autres princes du XIVe ou du XIIIe siècle avant notre ère, si toutefois cet historien ne s'en est pas laissé imposer par la fraude des prêtres.

Jusqu'au siècle de Terpandre, c'est-à-dire jusqu'à la XXXe olympiade, l'*hexamètre* paraît avoir été exclusivement employé, même pour la poésie lyrique. Ennius passe pour l'avoir introduit dans la poésie latine.

Le rhythme, dans la poésie grecque, consistait essentiellement dans le rapport entre l'élévation et l'abaissement de la voix, entre l'*arsis* et la *thésis*. Ces deux éléments se trouvent en équilibre dans le dactyle, qui appartient par conséquent à la catégorie des rhythmes égaux. Le caractère de la mesure dactylique est, en effet, l'équilibre, l'harmonie, la tranquillité. L'*hexamètre*, qui tient le premier rang parmi les mètres dactyliques, est, selon Aristote, celui de tous les vers qui a le plus de calme et de dignité. « La longueur de ce vers, dit Muller, la pause à la fin, la fusion intime des parties, qui résulte de la manière dont les pieds s'entre-croisent en queue d'aronde, et qui leur donne une unité indissoluble, l'alternation des